



HAL
open science

C. Lévi-Strauss, Lezioni giapponesi. Tre riflessioni su antropologia e modernità, Soveria Mannelli, Rubbettino

Véronique Champeil-Desplats

► **To cite this version:**

Véronique Champeil-Desplats. C. Lévi-Strauss, Lezioni giapponesi. Tre riflessioni su antropologia e modernità, Soveria Mannelli, Rubbettino. *Droit et Société: Revue internationale de théorie du droit et de sociologie juridique*, 2012, 81, pp.529-533. hal-01665148

HAL Id: hal-01665148

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01665148v1>

Submitted on 15 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claude Lévi-Strauss, *Lezioni giapponesi. Tre riflessioni su antropologia e modernità*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2010, 148 pp.

Par Véronique Champeil-Desplats,
professeure à l'Université de Paris Ouest-Nanterre la Défense,
directrice du CREDOF

Comme cela est souvent le cas s'agissant de la traduction d'ouvrages de sciences humaines et de sciences sociales, les italiens précèdent les français. La chose est d'autant plus remarquable lorsqu'il s'agit de la publication même d'auteurs français. On se souvient que les cours de Michel Foucault professés au Collège de France avaient d'abord été publiés en italien avant de l'être dans le pays de leur auteur. Ici ce sont trois conférences dispensées en 1986 par C. Lévi-Strauss au cours de son quatrième voyage au Japon à l'invitation de la Fondation Ishizaka que le lecteur italien a eu le privilège de découvrir avant le lecteur francophone. En novembre 2010 paraissaient en effet chez l'éditeur Rubbettino, sous le titre *Lezioni giapponesi* et le sous-titre *Tre riflessioni su antropologia e modernità*, trois leçons lumineusement préfacées par S. Abbruzzese puis introduites et traduites par L. Scillitani. L'une, « L'antropologia di fronte ai problemi del mondo moderno (conferenze di Tokyo, 15-16/04/1986) », avait d'ailleurs déjà été publiée en l'an 2000 dans la revue *Nuovo sviluppo*, (Anno 3, pp 1-55). Six mois plus tard, fin mars 2011, on pouvait trouver l'ouvrage en français intitulé *Anthropologie face aux problèmes du monde moderne*, aux Éditions du Seuil dans la collection La Librairie du XXI^e siècle.

Dans ces trois leçons, C. Lévi-Strauss revient sur les principaux thèmes de l'anthropologie, de son anthropologie, avec le recul qui peut être celui d'un homme de 78 ans sur sa discipline et sur son œuvre. Ce livre n'aborde donc pas de thèmes, ni n'apporte de concepts nouveaux aux habitués des ouvrages de C. Lévi-Strauss. Il formule plutôt de façon simple les enjeux d'une approche anthropologique du monde contemporain. La préoccupation majeure de l'auteur est de convaincre, s'il en était besoin, des apports de l'anthropologie aux sciences sociales mais aussi, plus largement à la compréhension de l'histoire de l'humanité.

En faisant à l'occasion référence à la société japonaise et, surtout, en reprenant des terrains travaillés depuis longue date, C. Lévi-Strauss montre combien nombre de problèmes que nos sociétés occidentales complexes contemporaines ont peine à résoudre en matière de parentalité ou de rapport à la nature par exemple, pouvaient l'être de façon constructives et libérées par des sociétés anciennes ou traditionnelles. Ce que propose tout au long de ces trois leçons C. Lévi-Strauss, c'est donc bien comme le suggère le sous-titre italien, une confrontation critique entre la discipline anthropologique et nos sociétés contemporaines. Plus que jamais, C. Lévi-Strauss tient à se départir de toute idée de hiérarchisation des modèles de sociétés et de culture, de toute idée de progrès que constitueraient les sociétés contemporaines au regard de sociétés dites traditionnelles.

Ainsi, dans la première leçon, sans doute celle qui présente des dimensions théoriques et épistémologiques les plus développées, C. Lévi-Strauss propose de mettre en perspective « comment l'anthropologie formule » les « problèmes fondamentaux contemporains auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée » pour ensuite « tenter de définir ce qu'est l'anthropologie et de montrer l'originalité de sa vision des problèmes contemporains, sans prétendre pour autant les résoudre (p. 63). L'anthropologie, C. Lévi-Strauss, la présente alors tout d'abord « au sens large », comme « la discipline qui se dédie à l'étude du 'phénomène humain'. Celui-ci fait partie de l'ensemble des phénomènes naturels, et toutefois présente, au

regard des autres formes de vie animale, des caractères constants et spécifiques qui en justifie une étude indépendante » (p. 66). Définie de la sorte, précise C. Lévi-Strauss, l'anthropologie est aussi vieille que l'humanité elle-même. Toutes les sociétés qui ont en effet depuis longue date entrepris des récits sur elles-mêmes ou sur celles qui les entouraient ou qu'elles découvriraient. L'anthropologie a alors d'abord consisté à recueillir et à relater des faits « singuliers et bizarres » (p. 68). Ce premier travail se distinguera progressivement de celui d'autres disciplines telles que l'histoire, la philosophie ou l'archéologie, en mettant en relief non pas ce qui peut être commun aux sociétés humaines, mais ce qui les différencie et les singularise. Et C. Lévi-Strauss attire alors particulièrement l'attention sur le fait que ce qui distingue une société d'une autre s'avère beaucoup moins extravagant, et donc beaucoup plus cohérent, que ce qui pourrait paraître de prime abord. La singularité du détail et de l'anecdotique ne se donne jamais seule, mais repose sur des structures globales d'organisations sociales au sein desquels elle a sa fonction. L'auteur le rappelle à propos de cas qu'il avait analysés dans ses précédents travaux tels que la division du travail, les règles de résidence, la structure de la parenté et les règles de filiations, les interdits alimentaires... Lorsqu'elle étudie ces objets, l'anthropologie a, pour C. Lévi-Strauss deux ambitions primordiales. La première est l'objectivité. Pour l'auteur, l'objectivité en anthropologie constitue bien plus qu'une exigence de neutralité axiologique qui ne s'imposerait qu'au chercheur : elle vise à réformer les catégories de pensée de tout observateur. La seconde ambition est la totalité : « la vie sociale est un ensemble dans lequel tous les aspects sont organiquement connexes » (p. 77). Le changement d'un simple détail peut troubler l'équilibre et l'organisation du tout. C'est alors l'importance de chacun des détails dans la structuration du tout que tente de saisir l'anthropologue. C. Lévi-Strauss achève cette première leçon par des illustrations de ces deux idées. Il prend tout particulièrement l'exemple des relations et des regards réciproques entre la Chine et le Japon depuis le XIX^{ème} siècle.

La deuxième leçon poursuit l'examen des problèmes fondamentaux auxquels est confronté l'homme moderne en en développant quelques uns, à savoir ceux de l'organisation familiale et sociale (la structure de la parentalité), la vie économique et la pensée religieuse. On retrouve ici des thèmes et des analyses chers à C. Lévi-Strauss. Il les présente de façon synthétique en mettant en perspective la façon dont les sociétés traditionnelles ont pu faire preuve de constructions et d'artefacts conceptuels dans lesquels les sociétés contemporaines éprouvent parfois des difficultés à s'engager. C. Lévi-Strauss le montre magistralement à propos de la parenté et des alliances familiales. Nombres de sociétés traditionnelles africaines se sont par exemple structurées autour d'une dissociation entre la filiation biologique et la filiation sociale, chose qu'éprouve des difficultés aujourd'hui à établir les sociétés contemporaines, comme le révèlent notamment les débats sur la procréation médicale assistée (pp. 94-102).

S'agissant de la thématique de la vie économique, le propos de C. Lévi-Strauss est avant de tout de rappeler que la pensée et l'activité économiques sont largement plurielles. Face aux problèmes de la rareté des ressources naturelles, des transformations possibles des matières premières ou des échanges, « la première leçon de l'anthropologie en matière économique » nous dit C. Lévi-Strauss consiste à indiquer qu'il n'existe pas une seule forme d'activité économique mais qu'il y en a plusieurs, et que ces formes ne peuvent être ordonnées sur une échelle commune, parce qu'elles représentent avant tout des choix parmi plusieurs solutions possibles » (p. 106). L'industrialisation liée au capitalisme ne constitue donc qu'une forme économique parmi d'autres, celle qui se développe, à partir du XIX^{ème} siècle, en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Cette question conduit C. Lévi-Strauss à aborder la question des rapports entre les concepts de nature et de culture. Il rappelle l'omniprésence de la culture dans la construction de toute société et, en conséquence, dans les rapports du groupe social au concept de nature. Ces propos font office de transition avec le dernier problème

évoqué dans cette deuxième leçon, celui de pensée religieuse (pp. 116-121). Pour l'anthropologue, nous dit C. Lévi-Strauss, « les religions constituent un vaste répertoire de représentations qui, sous forme de rites et de mythes, se combinent et se diversifient » (p. 116). Ces croyances, et surtout ces rites n'ont rien d'incohérent, même si leur manifestation peut sembler illogique à la rationalité d'un esprit scientifique ou philosophique contemporain. L'anthropologue les prend au sérieux comme étant au nombre des éléments essentiels, élémentaires, de toute structuration sociale.

Dans la troisième leçon, C. Lévi-Strauss reprend les problématiques qu'il avait développées au milieu des années 1950 dans son discours à l'UNESCO publié sous le titre *Race et Histoire* (Paris, Denoël, coll. Folio, Essais, 1952, rééd. 1987). Il aborde ainsi la question des liens entre la culture et la race, pour ensuite envisager de façon critique le concept de progrès appliquée aux sociétés. S'agissant des rapports entre la culture et la race, C. Lévi-Strauss rappelle que les sciences sociales du XIX^{ème} siècle étaient entièrement tournées vers la croyance que « la race influençait la culture » (p. 128). L'apport de l'anthropologie contemporaine a été de déplacer jusqu'à inverser ce rapport pour mettre en évidence que ce « sont les formes culturelles qu'ont adopté les hommes, leurs habitudes de vie passées et présentes, qui déterminent dans une large mesure le rythme et l'orientation de leur évolution biologique. Loin de devoir se demander si la culture est ou non en fonction de la race, on découvre que la race (...) est une des multiples fonctions de la culture » (p. 128). Dès lors, les formes culturelles étant innombrables, les formes biologiques également. Le relativisme et l'absence de jugements de valeur qui doit guider le travail anthropologique interdit toute velléité d'ordonnement entre ces formes. A ce titre, C. Lévi-Strauss met tout particulièrement en garde tous ceux qui voudraient hiérarchiser les manifestations historiques des formes culturelles, en opposant les histoires stationnaires qui caractériseraient les sociétés traditionnelles et les histoires cumulatives dans lesquelles se seraient engagées les sociétés occidentales. Il y a en effet fort à parier pour qu'une telle représentation se révèle être une erreur de perspective intimement liée aux modes occidentaux de concevoir le monde.

C. Lévi-Strauss montre finalement en s'adressant aux japonais au milieu des années 1980, avec une clairvoyance qui ne peut que frapper les lecteurs du nouveau millénaire, que l'organisation sociale judéo-chrétienne, industrielle et productiviste, ne constitue qu'un rapport possible au monde. Comme il le concluait à la fin de la première leçon, « les formules propres à chaque société ne sont transférables à aucune autre. L'anthropologue se limite à inviter toute société à ne pas croire que ses institutions, ses coutumes et ses croyances sont les seuls possibles » (p. 90). Ce qui, dans le cas du Japon, fascine alors l'auteur, comme beaucoup d'autres amateurs de ce pays, est que celui-ci reste le théâtre singulier d'une tension permanente entre des références et des expressions culturelles ancrées dans une organisation sociale pré-industrielle et l'engagement dans les modes de vie effrénés et complexes de l'homme moderne.